

La FIN du REGIME SPECIAL de RETRAITES

Le Premier Ministre a annoncé la fin de notre régime spécial de retraite lors de son discours du 11 décembre.

Si cette annonce ne concerne pas les retraités actuels, elle **aura d'importantes conséquences** pour les futurs retraités :

- Les salariés contractuels au régime général nés après le 01 janvier 1975 ;

- Les salariés statutaires au régime spécial nés à partir du 01 janvier 1980 pour les salariés autres qu'agents de conduite et à partir du 01 janvier 1985 pour les agents de conduite.

Pour ceux-ci les règles de transition vers le régime universel tiendront compte des droits acquis, notamment au titre des six derniers mois.

Pour les autres salariés, ils ne seront pas concernés par le régime universel et conserveront donc l'intégralité des règles du régime spécial actuel.

Notre Fédération ne peut pas accepter une telle remise en cause de notre régime spécial même s'il disparaîtra un jour du fait de la mise en place de la réforme du système ferroviaire français et la disparition du statut.

LA FGRCF invite tous les adhérents à participer massivement aux diverses manifestations contre la mise en place de ce régime universel, en toute indépendance syndicale et politique, mais en solidarité avec les actifs..

Le Président Fédéral
N.MARQUET